

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1018**

### Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

BTS : Brevet de technicien supérieur Agencement de l'environnement architectural

Nouvel intitulé : Étude et réalisation d'agencement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC n° 10	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

233 Bâtiment : finitions

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Grace à ses compétences artistiques et techniques (notions concernant le gros œuvre et maîtrise de toutes les techniques du second œuvre), le titulaire de ce BTS intervient tout au long du processus ayant pour objectif l'aménagement ou la décoration d'un lieu (appartement, magasin, salle de spectacle, local d'entreprise...) en prenant en compte les choix du client ainsi que les contraintes budgétaires, techniques et réglementaires. Il travaille en étroite collaboration avec les professionnels qui participent à la conception et à la réalisation et ses fonctions le conduisent à : - participer, en collaboration avec le chef de projet à l'analyse des objectifs du projet d'agencement,

- réaliser un relevé de mesures et mettre au net un état des lieux,
- concevoir, en collaboration avec le chef de projet, le dossier descriptif,
- préparer le dossier de réalisation et le planning d'intervention,
- coordonner et contrôler les différents intervenants,
- assurer au meilleur coût le plein emploi des matériels,
- assurer, après la fin des travaux, les différentes interventions demandées par le client.

Les différentes phases de son activité font largement appel à l'outil informatique notamment au niveau de la conception et de la préparation de la fabrication.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Cabinet d'architecte d'intérieur, cabinet d'architecte, bureau d'études, agence de décoration, entreprises du domaine du spectacle.

Décorateur d'intérieur, agenceur-décorateur

### Codes des fiches ROME les plus proches :

**F1102** : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

**B1301** : Décoration d'espaces de vente

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

- Français - Langue vivante étrangère
- Mathématiques - sciences physiques
- Économie et gestion de l'entreprise
- Étude d'un agencement
- Art, civilisation et technique de l'agencement et de l'habitat

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem

Par expérience dispositif VAE	X	Idem
-------------------------------	---	------

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

#### Référence du décret général :

Décret n° 95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté ministériel portant création du brevet de technicien supérieur Agencement de l'environnement architectural du 05 avril 1989

#### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

#### Références autres :

### Pour plus d'informations

#### Statistiques :

Base Reffet Cereq

<http://www.cereq.fr>

#### Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

<http://www.legifrance.gouv.fr>

#### Lieu(x) de certification :

#### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

#### Historique de la certification :

**Certification suivante :** Étude et réalisation d'agencement